



## **COMMUNIQUÉ DE LA CONSULTATION DE HAUT NIVEAU SUR LA MIGRATION, LA TRAITE DES PERSONNES ET L'ESCLAVAGE MODERNE TENUE AU CENTRE DE CONFÉRENCE DESMOND TUTU, NAIROBI, KENYA, DU 8 AU 10 OCTOBRE 2024.**

La Conférence des Eglises de toute l'Afrique (CETA), créée en 1963, est une communauté œcuménique continentale qui rassemble 215 Eglises et institutions connexes représentant plus de 200 millions de chrétiens à travers l'Afrique. Lors de son récent colloque de haut niveau, la CETA a réuni des représentants experts de toutes les régions d'Afrique, ainsi que des acteurs non étatiques, des organismes religieux internationaux et des universitaires, pour réfléchir sur le thème : « Migration, traite des personnes et esclavage moderne ».

Reconnaissant son rôle en tant que membre du réseau œcuménique mondial, la CETA guide les institutions confessionnelles et les organisations partageant les mêmes idées vers une compréhension commune de la vie d'une foi éclairée par des interprétations bibliques et théologiques, apportant des réponses transformatrices aux défis sociétaux tout en soutenant et en respectant la dignité humaine.

La réunion consultative de haut niveau s'est appuyée sur la dynamique des quatre consultations régionales organisées par la CETA dans le passé, qui visaient à comprendre les modèles et les tendances de la migration, de la traite des personnes et de l'esclavage moderne dans chaque région. Ces consultations régionales se sont achevées par une consultation des jeunes de toute l'Afrique sur la migration, organisée au Bénin sur le thème : « L'Afrique, ma maison, mon Avenir ». Cette initiative visait à raviver l'esprit du panafricanisme chez les jeunes, en soulignant comment cette philosophie façonne leur identité et crée des voies qui renforcent l'unité et la solidarité, conduisant à l'autonomisation culturelle, sociale, politique, économique et holistique en tant que leaders émergents de l'Afrique.

Pendant les deux jours et demi de consultation du 8 au 10 octobre 2024, nous avons réaffirmé notre compréhension de la migration en tant que phénomène complexe et essentiel à la société moderne, grâce à un échange approfondi de connaissances et d'idées. Historiquement, les êtres humains se sont toujours déplacés d'un endroit à l'autre à la recherche de meilleures conditions de vie pour leurs familles ou d'opportunités de développement personnel. Dans le contexte de l'Afrique, la migration et le développement sont étroitement liés, chacun influençant l'autre de manière significative.

Les participants ont pris acte avec satisfaction des progrès réalisés aux niveaux national, régional et mondial dans la mise en œuvre de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, du Protocole facultatif de 1967 relatif au statut des réfugiés, du Cadre de politique migratoire de l'Union africaine et du Pacte mondial pour les migrations. Ces cadres sont fondés sur le code international des droits de l'homme et réaffirment l'engagement des États membres des Nations unies à respecter, protéger et réaliser les droits de tous les migrants, tout en défendant les principes de non-régression et de non-discrimination. En tant que participants, nous reconnaissons l'importance de ces cadres législatifs et réaffirmons notre engagement à éliminer toutes les formes de discrimination, y compris le racisme, la xénophobie et l'intolérance, à l'encontre des migrants et de leurs familles.

Toutefois, les participants ont exprimé leur profonde inquiétude quant au fait que la migration irrégulière, la traite des personnes et les pratiques d'esclavage moderne figurent parmi les industries criminelles qui connaissent la croissance la plus rapide dans le monde. Si les migrations et la traite des personnes ne sont pas des problèmes nouveaux, leur escalade est due à la dynamique de la mondialisation, aux conflits prolongés, au changement climatique, à la pauvreté, au chômage et à la féminisation des migrations. Les formes les plus courantes de traite des êtres humains et des enfants, telles que le trafic d'organes et l'exploitation sexuelle, prolifèrent à un rythme alarmant, avec des effets dévastateurs et déshumanisants sur les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

Les participants ont exprimé leur vive inquiétude face à la combinaison de facteurs structurels, de gouvernance et socio-économiques qui contribuent à l'augmentation des niveaux de migration à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique. Tout en reconnaissant que les migrations régulières constituent une source vitale de main-d'œuvre pour les pays d'accueil, les participants ont également reconnu que les travailleurs migrants sont exposés à des risques extraordinaires, notamment à la traite des êtres humains. Cette exploitation a de graves conséquences sur la santé physique et mentale, telles que la perte de vies humaines, la violation des droits fondamentaux de l'homme, la perturbation de l'enfance, la séparation des familles et de graves problèmes de santé mentale, notamment les troubles anxieux, la réaction au stress post-traumatique et la dépression.

Les participants reconnaissent également les principaux facteurs d'incitation à la migration irrégulière, notamment les systèmes de gouvernance fragiles, les normes législatives faibles ou inapplicables, la dépression économique, les violations des droits de l'homme, l'instabilité politique, les défis environnementaux, la corruption, les conflits et les troubles civils. Ces facteurs, combinés aux opportunités réelles ou perçues d'une vie meilleure, d'une plus grande sécurité et d'une amélioration de l'éducation et des soins de santé, circulent souvent sur les plateformes des médias sociaux, attirant ou piégeant parfois les jeunes dans des fantasmes irréalistes d'avenirs lucratifs.

Les participants ont affirmé qu'une réponse efficace à la traite des personnes devrait être guidée par le cadre des **3P**, qui considère la traite comme un problème de droits de l'homme nécessitant un engagement fort en matière de **P**révention, de **P**rotection et de **P**oursuite des auteurs.

Cependant, nous sommes profondément préoccupés par le fait que, ces dernières années, les pays les plus puissants ont développé des stratégies d'externalisation et de délocalisation de leurs politiques migratoires, dans le but de contourner le principe de non-refoulement. Ces pratiques transfèrent souvent les responsabilités aux pays en développement qui ont des capacités limitées pour traiter efficacement les questions de migration, ce qui conduit à qualifier les demandeurs d'asile de risques pour la sécurité nationale et la santé publique et à fermer les frontières sans tenir compte des conséquences humaines.

En tant que CETA, les participants appellent collectivement à une action urgente et proactive comme suit :

### **1. Application des normes et standards législatifs en matière de migration**

- En tant que CETA, les participants se sont engagés à tirer parti de leur autorité morale et de leur pouvoir de persuasion pour collaborer avec les gouvernements, l'Union africaine et ses agences, et s'engager activement dans la rédaction, la mise en œuvre, l'application et la révision des normes législatives axées sur la prévention, la protection et la poursuite de toutes les formes d'exploitation de la migration.
- En tant que CETA, les participants se sont engagés à jouer un rôle de réflexion et de transformation, en s'établissant comme une entité de confiance à laquelle les individus peuvent demander conseil sur les questions de migration, en particulier dans les cas où des théologies deviantes et des informations erronées ciblent des groupes vulnérables. Il est essentiel que nous nous opposions activement à ces récits trompeurs qui contribuent à la traite des êtres humains et à l'esclavage moderne.
- En partenariat avec les gouvernements, les participants se sont engagés à soutenir les efforts visant à détecter et à prévenir les migrations irrégulières, y compris la traite des personnes et le trafic de migrants. Il s'agit notamment de renforcer la gestion de l'immigration et des frontières, d'apporter une aide aux rapatriés, de faciliter l'immigration légale grâce à des systèmes de visas et de renforcer la fourniture de services de santé publique et de conseils psychosociaux pour tous les migrants.

## **2. Accords bilatéraux**

- En tant que CETA, les participants expriment avec force leurs préoccupations concernant les accords de travail bilatéraux entre les États africains et d'autres pays.
- En consultation avec les États membres de l'Union africaine et les agences de recrutement de main-d'œuvre, nous nous engageons à adopter une position audacieuse et proactive contre l'externalisation des frontières et les accords de délocalisation conclus par des pays puissants, car certains de ces accords manquent de transparence, sont discriminatoires et, dans le pire des cas, violent de manière flagrante le droit international.
- En tant que CETA, nous nous engageons à renforcer nos partenariats avec les institutions européennes et d'autres organisations afin d'avoir accès aux détails des accords signés entre les États africains, car cela nous permet d'informer nos Églises membres.
- En tant que CETA, nous encourageons nos églises membres à nommer des points focaux et des équipes juridiques dédiés aux questions de migration. Cela permettrait de déchiffrer le langage juridique complexe que l'on trouve souvent dans les accords bilatéraux, de sensibiliser et d'évaluer de manière critique les fondements juridiques des lois du travail comme le système de la Kafala, qui lie les travailleurs aux employeurs, ce qui conduit à l'exploitation et à l'abus des travailleurs migrants, en particulier au Moyen-Orient.
- En partenariat avec les gouvernements, les participants se sont engagés à soutenir les efforts visant à détecter et à prévenir les migrations irrégulières, y compris la traite des personnes et le trafic des migrants. Il s'agit notamment de renforcer la gestion de l'immigration et des frontières, d'apporter une aide aux rapatriés, de faciliter l'immigration légale grâce à des systèmes de visas et de renforcer la fourniture de services de santé publique et de conseils psychosociaux pour tous les migrants.

## **3. Partenariats de collaboration inter et intrarégionaux**

- En tant que CETA, nous nous engageons à agir en tant que médiateurs et bâtisseurs de ponts dans la négociation et la construction d'un consensus sur les questions clés de la migration dans le cadre d'accords bilatéraux, en fournissant des solutions aux défis de la migration qui profitent à toutes les parties impliquées. Une attention particulière sera accordée à la résolution des divergences dans l'application arbitraire et le paiement des frais de visa entre les pays africains.

- La CETA, par l'intermédiaire de son bureau de liaison auprès de l'Union africaine (UA), encourage tous les États membres de l'UA à ratifier le protocole sur la libre circulation des personnes en Afrique, à renforcer les systèmes de gouvernance des migrations et à protéger les droits des migrants.
- Nous encourageons les pays d'origine à collaborer avec les organismes régionaux et continentaux afin d'harmoniser leurs politiques migratoires, de partager les meilleures pratiques et de négocier collectivement avec les pays d'accueil afin de renforcer leur pouvoir de négociation et de parvenir à des accords bilatéraux équilibrés.
- Nous encourageons les États membres de l'UA qui envoient leur main-d'œuvre qualifiée dans d'autres pays à négocier des conditions d'emploi favorables pour leurs citoyens, qui soient comparables à celles de la main-d'œuvre des pays d'accueil, en garantissant un salaire égal pour un travail égal, l'accès aux avantages sociaux et des possibilités d'avancement professionnel.
- En tant que CETA, nous nous engageons à renforcer nos engagements envers la diaspora en utilisant les ressources et l'expertise des communautés de la diaspora, par l'échange des connaissances et le transfert des compétences, ce qui réduit l'impact négatif de la fuite des compétences, renforce l'investissement et l'impact de la migration sur le développement.

#### **4. Compétences, développement de l'autonomie et rétention**

- En tant que CETA, nous nous engageons à continuer à jouer un rôle de leadership unique et instrumental, en utilisant notre influence morale et éthique pour changer le discours sur l'investissement dans la jeunesse africaine. Il s'agit notamment de promouvoir des innovations transformatrices telles que des projets de développement des compétences fondés sur des valeurs spirituelles et de discipolat, des initiatives de projets de start-up et des arts créatifs tels que le cinéma, la narration d'histoires et la réalisation de documentaires.
- En partenariat avec des institutions de même nature, y compris des organisations confessionnelles, nous nous engageons à continuer de soutenir des projets et des services liés à la communauté et à l'industrie, y compris des formations professionnelles et entrepreneuriales et des campagnes éducatives qui favorisent l'autonomisation des jeunes, l'appropriation, la confiance et la légitimité des jeunes en tant qu'agents actifs d'un changement transformateur. Ces approches holistiques permettront aux jeunes, aux rapatriés, à leurs familles et à leurs communautés de se prendre en charge au fur et à mesure de leur réintégration dans la société.

## **5. Recherche fondée sur des données probantes et gestion des connaissances**

- En tant que CETA, en collaboration avec nos églises membres œcuméniques et nos institutions partenaires, nous nous engageons à mener des recherches basées sur les faits sur la migration et ses intersections, y compris le genre et le changement climatique, dans le but de rassembler des données désagrégées qui aident à identifier les tendances, les modèles et les questions émergentes en matière de migration, y compris les contributions des migrants à leurs pays d'origine par le biais des envois de fonds, du commerce et de l'investissement étranger direct,
- En tant que CETA, nous nous engageons à adopter et à utiliser des approches basées sur les droits de l'homme dans tous nos efforts de recherche sur la migration, car ces approches examinent de manière critique les relations de pouvoir inégales, interrogent les injustices et l'exclusion sociale qui privent les individus de leurs droits en matière de migration.
- En partenariat avec des instituts de recherche, des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales, la CETA s'engage à soutenir et à participer à la recherche collaborative sur les migrations qui façonne la réflexion et les pratiques politiques aux niveaux locaux, régional et international.
- En tant que CETA, nous nous engageons à consulter les survivants de la migration irrégulière et de la traite des personnes, en veillant à ce que leurs voix et leurs expériences soient prises en compte dans nos stratégies d'intervention en matière de développement et de recherche. Cette approche permet non seulement d'autonomiser les survivants, mais aussi de renforcer leur estime de soi et leur confiance, tout en reconnaissant leurs contributions vitales à la production de connaissance.

## **6. Genre, intersectionnalité sur la migration, la traite des personnes et l'esclavage moderne**

- En tant que la CETA, nous nous engageons à continuer à tirer parti de l'action des femmes et des jeunes migrants, qui représentent plus de la moitié des 272 millions de migrants dans le monde, en recueillant leurs récits de voyages migratoires, en utilisant des récits fondés sur les droits et l'affirmation de la force, qui valident leurs expériences et leurs vies migratoires plutôt que de les représenter uniquement comme des survivants de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne.
- Nous nous engageons à continuer d'intégrer la dimension de genre dans tous nos projets de développement des compétences et de l'autonomie, ainsi que dans nos services de conseil juridique et psychosocial, en prêtant attention aux différents besoins des jeunes, des hommes et des femmes, afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur qualité de vie.

- Nous nous engageons à renforcer notre partenariat avec les agences de presse en soulignant le rôle crucial du journalisme dans la formation des perceptions du public sur les migrants, leurs contributions et l'influence sur les politiques migratoires transformatrices, contrecarrant ainsi la plupart des reportages des médias qui ont tendance à être déséquilibrés et sensationnels lorsqu'ils traitent des questions de migration.

**Adoptée le 10 octobre 2024, Nairobi, Kenya**

---

### SUB OFFICES:

African Union Liaison Office: Ledta Sub-City, Woreda 03,  
Addis Ababa, Ethiopia  
Tel: +251 113 851171 / +251 113 851158  
E-mail: [auliaisoin@aacc-ceta.org](mailto:auliaisoin@aacc-ceta.org)

Lomé Régional Office: 01 B.P. 2268 - Lomé 01, 1235, Rue de la  
Paix Bè-Château, Lomé, Togo  
Tel: +228 93501626  
Email: [bureauregional@aacc-ceta.org](mailto:bureauregional@aacc-ceta.org)